Bobigny (93) : l’ouverture d’un bar-tabac au pied d’un immeuble provoque une fronde dans un écoquartier

13/11/2026 à 16h05



À Bobigny, l’installation annoncée d’un bar-tabac au rez-de-chaussée d’un immeuble d’un écoquartier suscite des protestations parmi plusieurs résidents. Des habitants, qui ont choisi le quartier pour son cadre de vie, redoutent les nuisances potentielles liées à cette activité commerciale.

« On nous prend pour des bobos », résume une parole de riverain rapportée par *Le Parisien* le 12 novembre 2026. La controverse oppose les préoccupations des habitants à un projet d’ouverture commerciale. Il s’agit à ce stade de craintes exprimées et non de nuisances déjà démontrées.

La question posée aux élus et aux copropriétaires est celle de la cohabitation entre commerces, logements et tranquillité des résidents dans un quartier conçu pour accueillir de nouveaux habitants.

Source : Le Parisien, 12/11/2026.

Image à la une : Canal de l’Ourcq à Bobigny en 2007, photographie d’archive ; l’établissement concerné n’est pas représenté. Clicsouris, CC BY-SA 2.5 / Wikimedia Commons.